

Fiche de déclaration de brûlage de végétaux coupés

Période d'utilisation de la présente déclaration : uniquement du **1^{er} octobre au 31 mai**.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable :/...../..... Tél fixe :/...../.....

Propriétaire ou les occupants de leur chef, déclare avoir l'intention de pratiquer des travaux de brûlage de végétaux coupés sur la (ou les) parcelle(s) repérée(s) sur les plans ci-joints et désignée(s) ci-après, durant la période du.....au..... (10 jours maximum) :

Commune ou auront lieu les travaux :

Lieu-dit :

Section(s) et n° parcelle(s) cadastrale(s) :

Nombre de tas et volume total à incinérer (pour végétaux coupés) : Nombre Volume m³

Nombre de personnes participants à l'opération :

Nature du brûlage : ☐ Agricole ☐ Sylvicole, Gestion forestière

Propriétaire des terrains : ☐ Oui ☐ Non, impose de joindre courrier d'accord propriétaires des terrains.

Joindre un plan de situation IGN au 1/25 000^{ème} des parcelles concernées.

J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral n° **E-2025-298** réglementant l'emploi du feu à l'air libre en vue de prévenir les feux de forêt et de préserver la qualité de l'air sur le territoire du département du Lot et je m'engage à en respecter les prescriptions, notamment l'interdiction de brûlage durant la période à risque, soit du **1^{er} juin au 30 septembre**.

Engagements du demandeur :

Je m'engage à :

- **prévenir la mairie et le SDIS au moins 2 jours avant le début de l'opération ;**
- **procéder à la mise à feu par temps calme ou vent modéré** : absence de vent ou vent inférieur à 25 km/h. Informations disponibles sur le site internet : <https://www.meteofrance.com>
À titre indicatif, à 25 km/h, les petites branches commencent à s'agiter ;
- **pas de brûlage de paille et autres résidus de culture ;**
- **démarrer les travaux après le lever du jour** et s'assurer que tout feu soit complètement éteint (ne dégageant plus de fumée, chaleur et de braise) au plus tard à 16h00 ;
- **les foyers ne doivent pas se trouver sous couvert d'arbres ;**
- il doit exister, à proximité du foyer, **une capacité en eau adaptée au risque**, équipée d'un dispositif de mise en œuvre fonctionnel pour éteindre le feu ;
- **les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 5 m de diamètre et 1,5 m de hauteur**. Chaque foyer doit être ceinturé d'une zone débroussaillée sur un rayon périphérique d'au moins 10 m.
- si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'au moins de 15 m les uns des autres et être distants d'au moins 15 m avec toute végétation environnante. Le nombre de foyers brûlant de façon concomitante ne doit pas dépasser le nombre de 3 pour un même propriétaire ;
- les foyers doivent rester sous la **surveillance constante d'au moins une personne adulte** possédant des moyens de communication permettant d'alerter les secours, le cas échéant.

- la surveillance doit être maintenue jusqu'à extinction complète des foyers. Le recouvrement par de la terre est interdit.
- Avant de quitter les lieux, le responsable informe le SDIS de l'extinction complète de tous les foyers.
- Être porteur de la présente déclaration et la présenter à toute réquisition durant les opérations.

L'observation de ces prescriptions ne me dégage en aucun cas de ma responsabilité civile en ce qui concerne les dommages pouvant être subis par des tiers du fait de la présente opération d'incinération.

Fait àle.....

Signature du demandeur,

COMMUNE DE

Le soussigné, Maire de

Enregistre la déclaration de M.dans le but de pratiquer des travaux d'incinération de végétaux.

Observations éventuelles du maire :

.....

Avis du Maire (entourer la mention « S'y oppose pas » ou « S'y oppose » et justifier en cas d'opposition)

☐ S'y oppose pas

☐ S'y oppose :

Motifs.....

Fait à..... le.....

Le Maire (cachet et signature)